EFFICIENCE ou DEFIANCE

Le sens du travail et la santé des agents en péril

DÉCLARATION PRÉALABLE au CSE du 29 octobre 2026

Madame la Directrice Régionale, Mesdames et Messieurs
les membres de la Direction.

Depuis plus d'un an, la Direction Régionale invoque le concept devenu sacro-saint d' « efficience » pour justifier une cascade de réorganisations impactant l'ensemble de nos structures. Sur le terrain comme au sein des services supports, la réalité vécue par les équipes est sans appel : tension accrue, sentiment de déqualification, perte de sens et épuisement généralisé.

1. La mise sous tension des fonctions support et la déqualification des métiers

Le projet « Efficience » se traduit par une précarisation de la situation professionnelle de catégories entières de salariés :

- **Directeurs adjoints d'agence et de service, Directeurs Départementaux Délégués (DDD) et Directeurs de service en DD** : rétrogradés ou transformés en « managers fonctionnels », un concept hybride aux contours flous, voyant leur expertise, leur niveau d'emploi et leur parcours professionnel méprisés.
- **Chargés de Mission en Direction Départementale et Régionale (CMDT/CMDR)** : maintenus dans l'incertitude quant au contenu de leur poste et au devenir de leur service de rattachement.
- **Agents du PIAR** : plongés dans le flou sur leurs conditions futures d'exercice à la suite d'annonces maladroites, voyant leurs propositions déconsidérées.
- **Réorganisations en chaîne (Nouvel organigramme DG, CSP)** : elles bouleversent en profondeur la structure des services DR sans se traduire par une meilleure compréhension ni un meilleur soutien pour les agences.

2. Une surcharge opérationnelle insoutenable en Agence (LPE, RPE & NMA)

Sur le terrain, le déploiement simultané des réformes nationales se fait à marche forcée, sans cadrage opérationnel ni moyens adaptés :

- **Nouveau Modèle d'Accompagnement (NMA)** : la mise en place des maxi-portefeuilles « Essentiel » (où toute l'offre de service reste à construire/compléter et réorganiser) et des portefeuilles « Accompagnement Intensif » surcharge les conseillers. Aucun éclairage n'est donné sur le devenir des demandeurs d'emploi réorientés en Essentiel après 6 mois sans autonomie acquise.



Ensemble, changeons la donne

Retrouvez nos informations sur : https://cfecgc-metiersdelemploi.fr/?s=occitanie/

EFFICIENCE ou DEFIANCE

Le sens du travail et la santé des agents en péril

- **Loi Pour le Plein Emploi (LPE) & Réseau Pour l'Emploi (RPE)** : arrivée massive et par vagues d'inscrits d'office (notamment bénéficiaires du RSA) présentant de très fortes vulnérabilités (santé physique et mentale, troubles psychiatriques, précarité sociale, logement). Tout cela s'effectue SANS effectifs supplémentaires, SANS cadrage partenarial clair et SANS les formations indispensables pour outiller les conseillers face à ces publics fragiles.

- **Injonctions d'affichage et événements non négociables** : la multiplication des sollicitations extérieures (Tour de France, ARS, festivals, partenariats bancaires/Crédit Lyonnais...) désorganise la programmation annuelle des agences et asphyxie les Collectifs et les Équipes de Direction (ELD).

Face à cet état de fatigue et de saturation généralisée, La CFE CGC OCC exige :

1. LE RECENTRAGE SUR NOS MISSIONS ESSENTIELLES

• Indemniser rapidement et au bon taux les demandeurs d'emploi.
• Accompagner efficacement les demandeurs d'emploi dans leur recherche.
• Assurer l'intermédiation de qualité avec les recruteurs.

2. UN PLAN STRATÉGIQUE PARTENARIAL LISIBLE

• Donner de la visibilité en amont sur les sollicitations externes et communiquer les objectifs des agences suffisamment tôt, pour cesser de subir le rythme des partenaires et ne plus perturber la programmation annuelle.

3. LE RESPECT DES PARCOURS ET DES PERSONNES

• Associer réellement les adjoints, DDD, CM et agents du PIAR à leur nouveau positionnement.
• Garantir des missions respectant leur expertise, leur qualification et leur niveau d'emploi.
• Respecter les souhaits de mobilité professionnelle et géographique de l'ensemble des salariés impactés par le projet Efficience.

Pour conclure, en paraphrasant Rabelais,
« Efficience sans conscience n'est que ruine de l'établissement ».
Cette formule traduit une conviction essentielle : la recherche de l'efficience ne peut se faire au détriment du sens de l'action, de la qualité du service rendu ni de la considération due aux personnels. La seule efficience qui vaille est une efficience à visage humain, objectivée, respectueuse des agents et des réalités du terrain,
loin d'une approche exclusivement comptable.



Ensemble, changeons la donne

Retrouvez nos informations sur : https://cfecgc-metiersdelemploi.fr/?s=occitanie/